

Dossier suivi par Gilles Suignard  
[g.suignard@ville-rennes.fr](mailto:g.suignard@ville-rennes.fr)  
en lien avec Camille Busson  
[c.busson@ville-rennes.fr](mailto:c.busson@ville-rennes.fr)

*Diffusion aux membres du comité*

*Participants :*

- *Mesdames Ghania BOUCCEKINE, Jocelyne BOUGEARD, Camille BUSSON, Stéphanie COLLET, Catherine GLON, Ann NUSINOVICI, Catherine PHALIPPOU, Catherine ROLANDIN, Françoise SOULIMANT, Marie-Josée TRINITE-CONFIANT*
- *Messieurs Ahmed CHATMI, Hubert CHARDONNET, Jean CHENOT, Marc GERIN, Gérard GRATCH, Bernard HEUDRE, René JOUQUAND, Honoré PUIL, Loïc RICHARD, Gilles SUIGNARD, Mohammed IQBAL-ZAIDOUNI*

*Excusé : Monsieur Alain KAMIERZAC*

## COMPTE-RENDU

### REUNION DU COMITE CONSULTATIF LAICITE DU 31 MAI 2016

#### **I - Présentation de la séance**

Le Comité Consultatif Laïcité s'est réuni mardi 31 mai 2016 à l'Hôtel de Ville pour consacrer une dernière séance plénière à la formalisation de ses travaux.

Suite à la réunion du groupe de travail du 24 mai, une version actualisée du document de travail a été envoyée à l'ensemble des membres du Comité.

#### **II – Introduction par René Jouquand**

René Jouquand remercie les présents et excuse quelques absents, notamment Julia Martínez-Ariño :

« Elle tenait à vous remercier toutes et tous de lui avoir permis d'assister à nos réunions plénières, de lui avoir, pour certaines et certains, accordé du temps pour des entretiens individuels et d'avoir répondu au questionnaire qu'elle a élaboré. Elle nous fera partager ses résultats, lors d'une prochaine séance ».

Cette dernière séance plénière a pour but de "valider" collectivement le texte qui sera transmis à Madame la Maire et au Conseil municipal.

Pour rappel, une première version a été mise en partage lors de la séance du 10 mai. Des propositions de corrections, d'ajouts, de reformulation ont été transmises par courrier électronique et par oral lors d'une réunion d'un groupe de travail ouvert à tous le 24 mai.

### **III – Présentation du document de travail**

René Jouquand précise que le document présenté conserve l'architecture proposée le 10 mai avec :

- un sommaire
- un préambule
- des préconisations organisées autour de 4 objectifs
- des annexes : les PV des séances plénières (dont celle sur la prévention de la radicalisation), la liste des auditionnés.

René Jouquand présente ensuite les modifications apportées :

#### **Dans le préambule...**

- Une légère réorganisation des différentes parties permet :
  - d'aborder la composition du Comité et les méthodes de travail en début de texte, avant de traiter :
    - de l'histoire partagée
    - d'un essai de définitions au plus près du principe de droit
    - d'un essai de précision sur les différents espaces d'application
    - de l'affichage des grands objectifs
  - de souligner que, par sa composition, le Comité s'inscrit dans un modèle de dialogue républicain qui fait place aux représentants des cultes
- Un complément à la conclusion du préambule permet de rappeler que le Comité a hésité un moment entre Charte du Vivre ensemble et Charte de la Laïcité... Mais, en optant pour un travail sur la Laïcité le Comité avait l'ambition de travailler aussi pour un bien ou mieux vivre ensemble...

#### **Du côté des préconisations...**

- Insertion de deux paragraphes :

3.2 – Encourager les connaissances du fait religieux comme élément de culture et de civilisation

3.3 – Encourager l'apprentissage des langues et cultures minoritaires

- Diverses corrections, reformulations à la demande de membres du Comité ou à l'initiative de René Jouquand et Gilles Suignard.

### **IV - Remarques du Comité**

– page 6 :

Gérard Gratch rappelle la position du Grand Orient de France. Il récuse "le dialogue républicain incluant les représentants des églises" auquel il est fait référence à travers la citation de Philippe Portier.

René Jouquand explique qu'il s'agit de rappeler que la composition du Comité, avec la présence de représentants des cultes, témoigne de la volonté de tous d'être dans le dialogue républicain.

Gérard Gratch souligne également que Philippe Portier est cité plusieurs fois dans le document et qu'il n'est pas le seul philosophe ou spécialiste de la question de laïcité. Il cite d'autres noms.

René Jouquand explique que Philippe Portier est cité parce qu'il est intervenu au sein du Comité pour livrer son approche historique de la laïcité.

Gilles Suignard précise que le document a pour vocation de retracer les échanges qui ont eu lieu au sein du Comité. Il rappelle avoir avec René Jouquand procédé à toute une série d'auditions au 1<sup>er</sup> semestre 2015 et proposé 4 thèmes de travail. Le Comité a demandé à ce qu'il soit consacré deux réunions à la notion de laïcité, contre une seule prévue initialement.

Marie-Josée Trinité Confiant ne souscrit pas à la citation de Philippe Portier dans le préambule car cela renvoie à une conception particulière de la laïcité qui reconnaît une coopération entre les cultes et l'Etat.

Honoré Puil s'étonne également de la présence et du sens de cette citation.

Loïc Richard précise que l'acte fort à souligner dans le préambule est le fait d'avoir accepté de discuter et d'échanger tous ensemble au sein d'un même Comité.

Pour Mohammed Zaïdouni, il est normal que les représentants des religions aient leur place dans la République et qu'ils puissent s'exprimer.

Sur cette citation de Philippe Portier, page 6, René Jouquand constate des opinions divergentes. Il appelle un vote formel. Le Comité vote majoritairement pour la suppression de cette citation.

– **page 4 (sommaire)** : Ghania Bouccekine propose une modification du titre 3.4.1.3.3 : « S'assurer de l'information des parents et du respect de leur choix » qui est acceptée.

– Catherine PHALIPPOU revient sur la formule « la laïcité pour faire société » présente dans le sommaire et le préambule. Certes, la laïcité aide au vivre ensemble, mais dire que la laïcité forme société introduit deux ambiguïtés : cela supposerait qu'il n'y ait pas société sans que celle-ci soit laïque, cela instrumentaliserait la laïcité comme un moyen et non une exigence. Elle propose la reformulation : « la laïcité pour aider à vivre libre en République ».

René Jouquand répond que "la question majeure qui nous mobilise est bien aujourd'hui de savoir, dans la pluralité des origines, des appartenances, des cultures, des convictions, des croyances et des non-croyances, comment on ravive le désir de faire société tous ensemble. La laïcité est un élément essentiel de la réponse."

– Honoré Puil propose des modifications :

**Page 11** : « capacité des cultes à collecter » remplace « à récolter ». L'amendement est accepté.

**Page 10 §2** : après échanges sur le choix entre les termes « aménagement » et « accommodement » suivi quelques mots plus loin du qualificatif "raisonnable" qui pour certains impliquerait implicitement une conception canadienne de la laïcité, une proposition de reformulation est retenue par le Comité :

« Cette perceptive exige le respect des principes républicains. Elle suppose un travail permanent d'explicitation, de mise en partage et d'appropriation dans une dynamique de réciprocité pour vivre en intelligence ».

**Page 14** : suppression validée par le Comité du terme « répressive » pour qualifier la politique de la Constituante.

– **Pages 7 et 8** : Gérard Gratch souhaite que la référence à la loi du 31 décembre 1959 soit supprimée. René Jouquand rappelle que la Maire a demandé d'inscrire nos travaux dans l'environnement juridique. C'est donc une loi existante qui est citée.

– **Page 49** : si le texte se réfère aux jeunes des animateurs c'est uniquement dans la partie état des lieux. Les préconisations sont générales et s'appliquent à tous.

– **Page 29** : Gilles Suignard modifie l'organisation des paragraphes état des lieux et préconisations sur l'apprentissage des langues pour gagner en clarté.

Marie-Josée Trinité Confiant s'interroge sur l'ajout de « perspectives sur l'histoire de leur religion ». La proposition est de remplacer par « les religions ».

Françoise Soulimant rappelle que l'histoire des religions rentre dans le contenu d'enseignement de l'école publique et s'adresse à tous les élèves.

René Jouquand précise qu'il s'agit d'une prise de distance par rapport aux enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) qui isolent, séparent les enfants, pour en revanche mettre en avant une approche linguistique et culturelle dans la classe avec tous les enfants réunis.

Ces travaux sont à articuler avec ceux du Projet Éducatif Local.

Ann Nusimovici intervient également sur la fin de ce paragraphe pour dire que ce n'est pas le rôle de l'école de « transmettre à ceux qui n'ont pas pu recevoir de la culture de leur parents des perspectives sur l'histoire de leur religion ».

Le Comité opte pour une reformulation de ce paragraphe. Il est proposé de parler « des cultures et de l'histoire des religions ».

– **Page 29** : Gérard Gratch souhaite que la nécessité de développer la connaissance de la non-croyance (athéisme et agnosticisme) soit davantage mise en avant dans le document.

Catherine Glon souligne le juste équilibre de la préconisation qui vise à encourager la connaissance de la croyance et de la non-croyance.

Le §3 du 3.2 est ainsi modifié par le Comité : « C'est un enjeu pour tous dans la perspective de concilier émancipation, respect des croyances et des non-croyances ».

– Suite à l'intervention de Loïc Richard qui plaide pour davantage "de positif et d'ouverture", René Jouquand rappelle que les travaux du Comité ne s'arrêtent pas ce jour et que de nouvelles questions et propositions particulières pourront être évoquées lors des prochaines séances. Et que par ailleurs, l'esprit de dialogue est largement évoqué, notamment dans le préambule et la conclusion.

– 2.1.1 le verbe « emporte » est remplacé par « implique ».

## **V - Conclusion de René Jouquand**

René Jouquand fait confirmer par le Comité que ce document final reflète bien l'essentiel des travaux, des questions soulevées et des préconisations du Comité.

Il adresse des remerciements à Madame la Maire, aux membres du Comité qui ont donné par leur temps et leurs contributions, et salue l'esprit de dialogue et la chaleur des échanges au sein du groupe. Il remercie Gilles Suignard.

Concernant les suites, il est probable que le passage au Conseil Municipal soit reporté en septembre.

La vie du Comité n'est pas terminée. Sa composition sera revue dans le respect des équilibres actuels notamment pour tenir compte des difficultés constatés de calendrier de certains membres. Le comité pourra être saisi et pourra lui-même se saisir de sujets et de questions.

Le partage de ses travaux avec les acteurs et le public rennais sera à construire (temps fort autour du 9 décembre).

Jocelyne Bougeard intervient pour saluer la qualité du travail mené par Gilles Suignard et René Jouquand et les remercier.

**La séance est levée à 19H30**